Dimanche dernier, à la distribution des prix de l'Académie de musique, M. le docteur Godefroy, adjoint au Maire, a prononcé un discours dont voici le texte :

Messieurs,

L'instruction a pour but principal d'enrichir nes facultés intellectuelles : les beaux-arts font denc de dreit partie du domaine de l'enseignement, puisqu'ils sont l'expression des sentiments du cœur et de l'âme ; parmi les beaux-arts, une des premières places a toujours été accordée à la musique, ce langage dessens modulés qui est aussi naturel à l'homme que la parole : tous les peuples ont leurs genres d'harmonie.

La musique embellit notre existence elle augmente les plaisirs du riche, elle console le maiheureux dans les épreuves de la vie : de tous les beaux-arts, a écrit Mme de Stael, elle est celui qui agit principalement sur

La musique, que nos pères considéraient comme un bienfait des Dieux—ils la croyaient descendue du Ciel - a dans notre ville industrielle de nombreux et fervents adeptes nous possédons de vaillantes phalanges qui ont cueilli de brillantes palmes dans les divers concours où elles se sont fait entendre : une d'elles, orgueil de la cité, notre Musique municipale, qui s'est largement recrutée parmi les élèves de notre école, plie sous le poids de ses succès.

Le Conseil municipal vient, à l'ananimité, de lui donner un récent témeignage d'estime, de sollicitude, et d'encouragement ; elle ira, dans quelque temps, représenter Roubaix au concours international, à cette splendide fête de la paix, qui montre aux nations que notre chère France, malgré ses revers, est encore grande et glorieuse ; elle nous reviendra couverte de nouveaux lauriers, le passé présage l'avenir.

Nous voyons avec joie que nos élèves tiennent à honneur de travailler comme leurs devanciers, et de marcher sur leurs traces.

L'Administration adresse ses remercien et ses félicitations à M. le Directeur de l'écele, à Messieurs et Dames professeurs, pour le zèle et les soins qu'ils apportent à remplir

On lit dans le Mémorial de ce matin:

- « L'étoile des Orphécnistes lillois n'a pas pâli et leur succès au concours international de Paris a été, comme toujours, complet.
- » La dépêche qui l'annonce porte qu'ils out obtenu le 1er prix, à l'unanimits.
- » La Société chorale la Lyre, Bruxelles, n'a eu que le second prix partagé avec une société hollandaise de La Haye.

» Cette victoire artistique était d'ailleurs, nous devons le dire, prévue par tout le monde, et quand l'illumination de l'hôtel de la rue de l'Orphéon est venue hier soir, à la chûte du jour, annoncer qu'une nouvelle couronne était échue à la société lilloise, nul ne s'en est étonné outre mesure. C'est le contraire qui eût trompé toutes les espérances et toutes les prévisions les plus pessimites.

» P.-S. - Nous apprenons que la rentrée des Orphéonistes aura lieu à cinq heures et demie du soir, jeudi, et qu'on se prépare à leur faire une brillante réception »

On nous informe que des députations de la Grande-Harmonie de Roubaix et de la musique municipale de Tourcoing se rendront demain à Lille pour assister à la réception que l'on prépare aux Orphéonistes Lillois.

Le préfet du Nord a adressé aux sous-préfets, maires et instituteurs du département ; 1° une circulaire leur rappelant les instructions qui prescrivent le blanchiment des maisons d'école communale pendant les vacances de septembre; 2º une circulaire annon-

- Avec jouissance à partir de. - De demain à midi, c'est vrai. Mais j'ignorais que vous alliez donner une iete à tout casser, à tout endommager. Les tapis... mes ta is, puisque i'ai a meublé, trainent jusque dans la rue. Mon mobilier va être perdu. Mes ta-bleaux... des tableaux anciens, des tableaux de prix, vont se craqueler à la chaleur de dix mille bougies. Et la cave... la cave l... Est-ce qu'il y aura

-Splendide, mon cher Lajointaux. Et j'espère que vous me ferez l'amitié d'v assister. - Moi I

Il éleva la voix si haut que quelques serviteurs, qui allaient et venaient, tournèrent la tête.

- Mon cher Lajointaux, dit le banquier tranquillement, vous m'ennuy z. Si cela continue, je vais être obligé de

vous mettre à la porte.

L'ancien boursier sursauta.

— À la porte ! répliqua-t-il avec une suffocation de colère. Et je suis propriétaire! Et vous voulez me mettre à la porte de mon hôtal! Oh! oh! Dans quel siècle vivons-nous?

— Nous vivons, répondit le banquier,

dans un siècle de tolérance où personne cependant ne serait flatté, sachant qui Vous êtes, de rencontrer chez moi homme qui n'a même pas le droit de mettre les pieds à la Bourse.

- Ehramberg !... Mensieur ! Les paroles se figèrent dans la gorge

cant que M. l'inspecteur d'Académie donnera au personnel enseignant des instructions concernant les demandes d'argent faites dans certaines écoles publiques, par les maitres aux élèves.

Nous avons annoncé que le ministère public avait appelé a minima du jugement du tribunal correctionnel de Douai qui condamnait cinq ouvriers grévistes de Dorignies et un ouvrier cordonnier à des peines variant entre trois et vingt jours de prison.

Ces affaires sont venues lundi devant la chambre des appels correction-nels de Douai qui a élevé deux condamnations de quinze jours à quatre mois, l'une de quinze jours à un mois et une autre de huit à quinze jours.

De nombreux curieux se tenaient hier sur les bords du canal, près du pont du Calvaire et suivaient avec anxiété les mouvements d'un homme complétement ivre qui, pour se rafraîchir, s'était ieté à l'eau et savourait les douceurs du bain. Attirés par le rassemblement deux agents intervinrent et ordonne rent à l'ivrogne. Jean-François P. de sortir de l'eau et de gagner son domicile; mais celui-ci ne voulnt pas entendre raison, tourna les agents en dérision et ne consentit à revenir sur la berge que vivement sollicité par un de ses camarades.

Les agents voulurent alors s'emparer de Jean-François P.... mais l'ivro-gne que la fraîcheur de l'eau n'avait pas dégrisé, livra aux représentants de l'autorité une bataille en règle, et leur prodigua les épithètes les plus malsonnantes. Force resta néanmoins à la loi et ce rebelle personnage a été mis sous séquestre.

La police a arrêté, hier, une ouvrière soigneuse de la rue de l'Epeule, Philomène M... àgée de 26 ans. Cette jeune personne s'était approprié des objets appartenant à autrui

M. l'inspecteur des denrées alimentaires a fait saisir, hier, à l'étal d'un boucher, établi place de la Liberté, trente deux kilogrammes de viande de bœuf qu'il a jugée impropre à la con-sommation. La viande a été enfouie et le boucher a été l'objet d'un procès-

La profession de coupeur de paille qu'il exerce, donne à Florimond D un prétexte tout préparé pour pénétre dans les habitations. Hier, Florimond D... se présenta dans une maison de la rue Sébastopol, et la trouvant déserte. enleva un paletot qui semblait lui tendre les bras. Mais le cocher Wacre-nier, au préjudice de qui avait été commis ce vol, s'est bien vite aperçu de la disparition de son vêtement et a fait arrêter D...

La police a arrêté, hier, un vieillard Jean-Baptiste D., agé de 70 ans et demeurant au Pile, accusé d'attentat à la pudeur commis sans violence sur une petite fille âgée de six ans !

Le journalier Méreiaux dent nous avons annoncé dernièrement l'arrestation pour ivresse et mendicité, a été condamné hier à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Pierre-Henri G... de Croix, a en lui des instincts de férocité très-développés. Hier, il n'a pu résister au désir de rosser d'importance les frères D... du chemin de la Maquellerie, tous deux de beaucoup moins âgés que lui. Ceux-ci n'ont pas trouvé de leur goût, cette correction, d'ailleurs imméritée, et ont porté plainte contre leur agresseur.

de M. Lajointaux. Il n'aimait point qu'on lui rappelat cette vieille histoire. Il se remit bien vite, car il n'y avait point de témoins.

nous donner la main : nous faisons la paire ... Vous allez ... oh! je le devine! .. vous allez faire une fugue.

Changeant brusquement de ton, il

ajouta avec une sorte de cordialité - Voyons, mon cher ami, avouez que vous allez faire une fugue. Cela m'est égal, à moi. Vous ne me devez rien que votre... mon hôtel... dont je prendrai possession demain à midi. Vous ne pouvez pas l'emporter, Dieu merci! par conséquent, je suis bien tranquille. Avouez que vous allez faire une fugue...
M. Ehramberg le prit familièrement

par un bouton de sen habit et lui dit.

— Je vous ferais volontiers des confidences, mon cher, si j'en faisais ja-mais à qui que ce soit. Revenons donc à la question. Propriétaire ou locataire de cet hôtel, j'ai le droit d'y faire ce que bon me semble... le droit, enten-dez-vous?... et j'en use. Je vous l'ai vendu ...

- Pas trop cher, je le reconnais.
- Et a deux conditions, Lajointaux : que vous me payeriez comptant, et que vous garderiez le silence sur notre marché jusqu'à son exécution. Vous êtes, comme vous le dites, bien tranquille. Vos titres sont parfaitement en règle. En supposant même que j'eusse des

Aujourd'hui G... est venu accroître le nombre des prévenus qui seront diri-gés demain sur le dépôt central de

Un habitant de Renaix (Belgique), s'était mis en route, hier, vers Rou-baix, pour y venir voir un sien ami et pour être agréable à son hôte, il s'était fourni de tahac belge qu'il devait lui offrir. Le malheureux Belge avait compté sans les douaniers qui, cette nuit, se trouvèrent justement sur son chemin, au hameau du Touquet, à Wattrelos et débarrassèrent des trente-sept kilogrammes de tabac qu'il portait. François Tenturin — c'est le nom du fraudeur — a vu sa charge confisquée au profit du Trésor, et lui-même sera demain matin, dirigé sur Lille.

Les audiences du Tribunal de sim ple police qui, pendant longtemps, s'étaient tenues le jeudi, ont lieu maintenant le mardi. Le rôle des affaires juger était très-chargé hier, aussi les remises à huitaine ont-elles été nom breuses. Le tribudal a eu à statuer sur les contraventions suivantes :

Outrage à la morale publique Défaut de balayage Passage dans un champ ensemencé Tapage nocturne
Rire sur la voie publique
Ivresse et injures verbales
Infractions à l'arrêté sur la divagation

12 - Un jeune gamin dont les parents habitent le hameau du Barbieux, près du boulevard de Paris, s'est introduit dans un jardin particulier et y a fait ample moisson de fruits. - Les parents du jeune maraudeur, rendus civilement responsables, s'entendent condamner à un fr. d'amende.

- 1 fr. d'amende à Auguste M et Jules V.., qui ont tenu des jeux de hasard sur la voie publique.

- Le domestique Jean-Baptiste L ... en dépit de l'arrêté concernant la marche des processions, a tenu à faire parler de lui en faisant traverser un groupe du cortége par un camion attelé qu'il conduisait. 2 fr. d'amende.

- Deux marchandes de fruits, de Roubaix, débitaient, ces jours derniers, des fruits pour la pesée desquels elles se servaient de balances non poinconnées. Surprises par un agent, rue du Chemin de Fer, Catherine V... et Zulma L... comparaissent aujourd'hui devant le Tribunal qui les condamne toutes deux à 5 francs d'amende.

- La loi instituée pour la protection des animaux, a, dans les agents de la police roubaisienne, de chaleureux partisans. Deux domestiques qui ont fait subir de mauvais traitements à des chevaux qu'ils étaient chargés de conduire, Pierre-Joseph Q..., Charles A..., sont punis d'une amende de 5 fr.

- Les termes dans lesquels est conçue la loi promulguée en 1873 pour réprimer les abus de l'alcoolisme sont on ne peut plus clairs et plus précis et pourtant il setrouve encore de nombreux cabaretiers qui les interprêtent d'une façon tout-à-fait erronée. cabaretiers Pierre D...de Croix: Pierre S... de la rue Jacquart et Pierre L... de la rue Saint-Antoine, sont condamnés, le premier à 5, le deuxième à 10 et le troisième à 5 fr. d'amende pour avoir donné à boire jusqu'à l'ivresse.

Une trentaine de sociétés françaises et étrangères ont jusqu'ici envoyé leur adhésions à la fête internationale de gymnastique qui aura lieu le dimanche août, place de la République, à Lille.

Le journal Le Gymnaste nous apprend que quatre sociétés d'Alsace-Lorraine, qui avaient promis leur concours à la fête lilloise, ont été dissoutes à la suite de leur participation

dettes, vous n'en seriez point responsable Mon hôtel yous le Savez n'est grevé d'aucnne hypothèque. Vous avez pu l'acquérir sans crainte et vous entrerez en possession sans contesta tion. En conséquence, soumettez-vous aux conditions imposées par moi. La première est remplie : je suis payé ; quant à la seconde, quant à votre si-

Le banquier baissa la voix et ajouta

d'un ton caressant :

— J'ai un excellent moyen de vous faire taire, Lajointaux; vous allez en juger. Il m'a plu de donner un bal, de faire une politesse à mes amis, à mes clients, à cette foule flotante et brillante vulgairement nommée « tout Paris. » Or, vous comprenez bien que si vous alliez dire à chacan que cet hôtel est à vous, cela jetterait un froid glacial au milieu de ma petite fête, on me demanderait des explications; bref, cela me serait infiniment désagréable. Je m'adresserais bien à votre amitié nous m'épargner ces tracasseries, mais il est peut-être plus sûr de prendre votre in-térêt comme garantie de votre discrétion. Maintenant, écoutez-moi bien. Si vous dites un mot, je vous punirai par un petit divertissement sur lequel vous comptiez pas : je mettrai moi-même ne comptiez pas : je mettrai moi-même le feu aux quatre coins de l'hôtel... Ce sera plus complet.

l à la fête fédérale, donnée à Paris juin dernier.

Ephémérides Roubsisieur

24 juillet 1750. - Les lieuten et échevins de Roubaix demandent suppression du collège, fondant le requête sur ce que cet établisseme n'a pris aucun développement, qu n'a encore que huit élèves et devionéreux à la ville. Cette suppressie est ordonnée.

TH. LEURIDAN.

LA GRÈVE

Notre correspondant d'Anzin nou envoie les nouvelles suivantes : Anzin, 23 juillet, 9 h. matin

La journée d'hier s'est montrée asser calme, sauf la capture faite par les gendarmes d'une dizaine de mineurs que leurs camarades avaient gardés à vue, perce qu'ils essayaient de reprendre leurs travaux. Nos braves soldats ont délivré de haute lutte ces honnêtes ouvriers, et arrêté leurs géôliers d'un nouveau genre.

Quant aux autres mineurs, on commence à ne plus savoir au juste où ils sont.

Hier. la cavalerie s'est risquée dans la forêt de Raismes, et n'y a trouvé que quelques hommes. Si les grévistes sont encore dans le pays, ils doivent être en bien piteux équipage, car cette nuit et la précédente ont été troublées par deux effroyables orages et la pluie est tombée nar torrents durant des heures entières

Hier soir, la musique des mines de Denain est venue à Valenciennes donner un concert à M. Alfred Girard, l'élu de dimanche. Marscillaise, cris, pétards, voyous, rien n'y a manqué. Tous les cafés de la place étaient illuminés, et une voiture ornée de drapeaux recevait les ovations de la multitude. De « sinistres farceurs » comme il s'en trouve toujours dans ces sortes de fêtes, se son amusés à lancer leurs fusées dans les jambes du bon public, puis les feux ont été dirigés sur les cafés, dont on a fait le siège, non sans brûler plusieurs per-sonnes. La police regardait...

En somme, l'évènement du jour est encore l'élection, et la grève reste paisible. On a même repris, mais faiblement, les travaux à Hérin et à Haveluy.

Je vous engage à n'accepter que sous bénefice d'inventaire, les récits plus ou meins fantaisistes du Figaro qui a pourtant ici un reporter : surtout quand l parle du brouet des mineurs, et quand il raconte que trois cents grévistes sont venus camper sur la place verte de Valenciennes. On n'est pas plus mal in-

Denain, 22, au soir,

Rien de nouveau à vous annonce concernant les grévistes massés dans les environs du bois de Wallers; ils continuent d'ê!re tenus à vue par les postes qui avaient été doublés dimanche et lundi, en prévision d'un effor annoncé par les ouvriers récalcitrants et qui devait les conduire à Denain. Les mineurs restent calmes dans ce dernier centre, tous ont repris lundi matin leur travail. A Haveluy, une partie des ou-vriers est également descendue ce matin : les autres persistent dans leur ré-

Nous espérons voir bientôt la fin de tout ce mouvement, me disait ce matin un employé bien informé, mais co ne sera point tout : c'est là, il me semble, la conclusion attristante que l'on peut tirer de l'état des esprits dans ce pays et des dispositions que nous ont fait constater chez l'ouvrier les élections d'hier. Vous connaissez les deux candi-

dats qui se retrouvaient pour la troisiè-me fois en présence : le premier, M. Léon Renard, homme d'industrie, actionnaire à la Compagnie des mines d'Anzin, déjà élu deux fois, patronné par les hommes les plus honorables et les plus intelligents du pays, se présertait aux ouvriers, leur promettant que ses efforts tendraient toujours à leur procurer, avec la fin de la crise actuelle, la tranquillité et un travail lucratif: ce fut un dernier met que je n'ai pu vous transmettre, L'avocat radical, promettait aux ouvriers mineurs .. une éternelle amitié... des serrements de mains... le maintien des institutions républicaines et la prospérité qu'elles ne manqueront pas de nous amener. Cette prospérité a pour elle encore le prestige de l'incoppu.omneignotum pro nagnifico est, a dit un vieux Latin aussi, avec quel enthousiasme ces pauvres gens acclamaient la République et sacrifiaient à Girard un de leurs trons et amis dévoué ; le sort en est jetémaintenant, le candidat radical l'emporte de 300 voix : on célébrera son triomphe ce soir à Denain, paraît-il, par par une retraite aux flambleaux avec accompagnement de Marseillaise et de clameurs plus ou moins malsonnantes nous sommes habitués à ce programme. La fête achevée chacun s'en ira dormir, confiant dans l'éternelle amitié de maitre Girard. Je vous dirai demain si ce triomphe si plein d'espérance a fait rentrer dans l'ordre les pauvres grévistes de Wallers, d'Abscon, d'Hérin, et a'ils se reposent enfin aussi dans l'attente des jours heureux que leur procurera le nouveau député par des moyens à

l'Agence Havas

Le conseil de régie des mines d'Anzin s'est encore réuni hier à Saint-Waast. Il a décidé qu'il rétablirait seulement le travail du lundi. Pour le reste, il attendra que la grève soit terminée, et alors il examinera les demandes des

Une circulaire, rédigée dans ce sens, a été adressée par le directeur général, M. de Marsilly, aux directeurs des fosses en grève.

Le conseil de régie quitte ce soir Anzin; il se réunira à Paris s'il y a lieu. Le travail a été repris hier matin à Haveluy; on assure qu'il est sur le point de reprendre à Auzin. Le calme est tou-jours complet, et il ne s'est produi aucun incident.

Le nommé Jules Macon, de Marquette, s'est noyé dimanche soir en se baignant dans la rivière de la Marque. Ce malheureux avait commis l'imprudence de se mettre à l'eau aussitôt après son repas.

Un accident analogue est arrivé à Houplines. Théophile Schoonherre, ouvrier fileur à Armentières, se trouvant dimanche en état d'ivresse, voulut, malgré les observations de ses camarades, prendre un bein dans la Lys. Mal lui en prit, car il était à peine descendu dans la rivière qu'il disparut au fond de l'eau.

l'eau.

— Samedi, vers onze heures du soir, un in-Peau.

— Samedi, vers onze heures du soir, un incendie a éclaté dans la maison couverte en chaume du sieur Pascal Caulier, propriétaire Liévin. En peu d'instants, les flammes ont envahi l'habitation voisine du sieur Joseph Laurent, ménager. Ces constructions et leurs dépendances ont toutes été réduites en cendres. La perte totale est évaluée 4.100 lr.; elle est couverte par une assurance.

Des locataires: les époux Vital Debay, leur fille et leur garçon, âgés de dix et sept ans, ont été atteints par le feu. Le petit garçon a été transporté à l'hopital de Lens, où il a succombé hier.

On attribue cet incendie à la malveillance. Un individu a été arrêté

Un individu a été arrêté

— Hier, vers trois heures du matin, on a retiré du canal d'Aire à la Bassée, au territoire retire au canai d'Aire à la Bassee, au territoire de Beuvry, le cadavre du sieur Louis Richard, capitaine en retraite, domicilé à Béthune. Le cadavre ne portait ascune trace de violences, et le docteur qui en a fait Pexamen considère la mort comme accidential.

Etat-civil de Etaubaix. - Décla

Efat-civil de Ecuibaix. — Dácil-Rations de Naissances du 23 juillet. — Maria Favier, rue Cugnot, 1. — Angèle De-cattoire, rue Decresme, 89. — Maria Dapu-reur. rue du Moulin, 6. — Alcide Milleville, rue d'Alma, 127. DÉGLARATIONS DE DÉCÈS du 23 juillet. — Alphonse Galens, 1 an, rue des Longues-Haies. — Juliette Machu, 3 mois, rue Gu-gnot. — Joseph Steenssens, 11 mois, rue de France. — Anna Bosker, 20 ans, institutrice, rue St-Jean, 8.

react.— Anna Bosace, 20 ans, institutive, rue St.-Jean, 8.

Mariage du 23.— Charles Delerue, 32 ans, sans profession, et Catherine Leuridan, 20 ans, sans profession.

Publications de Mariages du 21 juillet.—

sans profession. et Catherine Leuridan, 20 ans, sans profession.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 21 juillet. —
Charles Namurois, 23 ans. fileur, et Virginie Seeuws, 23 ans, journalière. — Florimond Limbourg, 37 ans, emballeur, et Olymphe Rousselle, 50 ans, couturière. — Théodore Castel, 42 ans, ajusteur, et Clotilde Caudreier, 30 ans, fruitère. — Louis Dubar, 47 ans, tisserand, et Augustine Carette, 58 ans, journalière. — Joseph Smidts, 27 ans, menusier, et Sidonie Leysea, 19 ans, ménagère. — Pierre Goossens, 37 ans, tisserand, et Eugénie Verhaeghe, 34 ans, journalière. — Constanio Ducaté, 33 ans, tisserand, et Zulmée Jocalle, 21 ans, tisserande. — Pierre Deroose, 23 ans, journalier, et Marie Bonte, 22 ans, soigneuse. — Jules Lamblin, 28 ans, employé de commerce, et Irma Mulliez, 29 ans, sans profession. — Jean Leplat, 25 ans, tisserand, et Eugénie Coulombier, 21 ans, bobineuse. — Julien Jonart, 21 ans, tisserand, et Isabelle Dubosquelie, 22 ans, so gneuse. — Achille Delbecque, 25 ans, tisserand, et Lambille, 25 ans, sons profession. — Alfred Delaissez, 25 ans, journalière. — Emile Bocquet, 29 ans, employé de commerce, et Marie Delbecque, 25 ans, tisserand, et Cécile Allard, 25 ans, sans profession. — Alfred Delaissez, 25 ans, journalière. — Emile Bocquet, 29 ans, employé de commerce, et Maria Leclercq, 21 ans, sans profession. — Carles Ducroquet, 23 ans, tisserand, et Laure Lamblin, 23 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Bobyns, 21 ans, appréteur, et Elisa Cocheteux, 22 ans, bobineuse. — Alfred Leloup, 19 ans, piqurière. — Pear-Baptiste Vamour, 24 ans, tisserand, et Virginie Liénard, 25 ans, bobineuse. — Alfred Lelenud, 30 ans, ourdisseur, et Maria Delièce, 22 ans, ourdisseur, et Maria Delièce, 22 ans, couturière. — Benoit Marcaux, 41 ans, garçon de magasin, et Clétine Hertelet, 55 ans, ménahère. — Henri Petit, 22 ans, profession.

Rat-Civil de Wattreles. — DéclaRATIONS DE NAISSANCES du 14 juillet 1878. —
Hortense Nutte, Houzarde. — Jules Delepaul,
Breuil. — D'siré Lerat, Sartel.

Du 15. — Jules Watteaux. Baillerie.
Du 16. — Marie Picavet, Petit Tournay. —
Maria Salembier, Bas Chemin. — Hèlèae Philomène Duquenne, Breuil.

Du 18. — César Debucois, jumeau. Laboureur. — Pierre Debucois, jumeau, Laboureur. —
Hortense Rapsaet, Laboureur.

Du 19. — Jeanne Lerique, rue du Moulin.
Du 20. — Emile-Denis-Joseph Lecroart, rue
Audenarde. — Henri Heffinck, rue Traversière.

ère.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.— OSCAT-LOUIS Cogez, 27 ans, zingueur, et Juliette Plan-kaert, 22 ans, sans profession.— Calixte Hyainthe Solier, 25 ans, employé des contribuons indirectes, et Justine-Catherine-Joseph
alembier, 32 ans, sans profession. — Achilleescph Blain. 25 ans, tisserand, et Coralie
delaïde Petit. 22 ans, tisserande. — Moise
iys, 29 ans,ourdisseur.et Théodesie Legrand,
5 ans, bobineuse. — Jules-Joseph Leveugle,
7 ans, tisserand, et Marie-Catherine Blaneau, 21 ans, tisserande.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 juillet. —
ules Lézy, 2 mois, Petit Paris.

Du 16. — Alfred-Joseph Flipo, 15 mois,
ariel.

artel.

Du 17.— Sophie Vondenabelle, 55 ans, méagère, Bas Chemin,— Hermance Heumel, 4
ns, 11 mois, Vieille-Place.

Du 18.— Charles-Napoléon Callebaut, 13
ans, journalier, Plouys.— Théodore-Léopold
Callebaut, 16 ass, journalier, Plouys.— Camille Dujardin, 18 ans, journalier. Plouys.

Du 19.— Jules-joseph Flipo, 15 mois, Sartel.— Emérentine-Joseph Dehaenne, 78 ans,
ménagère, Hopital. ménagère, Hopital. Du 20.— Marie Detavernier,5 mois,Plouys

Etat-Civil de Tourcoing. — Dé-CLARATIONS DE NAISSANCES du 23 juillet. — Jeanne Pauline Houry, rue des Parvenus. DécLARATIONS DE DÉCÈS du 23 juillet. — Aristide-Désiré Leman, 1 mois, Croix-Blan-che. — Jean-Pierre Grandis, 22 ans, Hotel-Dieu. — Marie Bossut, 3 mois, Chemin de la Latte. — Marie-Charlotte Vandevenne, 19 ans Blanc-Seau.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

CONVOIS FUNBBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille
VANDEVENNE-BUISINE, qui, par oubli,
n'auraient pas reçu de lettre de faire part
du décès de Mademoiselle Marie-Charlotte
VANDEVENNE, décédée à Tourcoing, (SaintEloi), le 23 juillet 1878, dans sa 20° année,
sont priés de considérer le présent avis comme
en tenant lieu et de vouloir bien assister aux
convos et service solenmels, qui auront lieu le samedi 27 courant, à 8 heures du
matin, en l'église Saint-Eloi, (Blanc-Seau),
au service solennel, qui sera chanté
le même jour, a 9 heures 1;2, en l'église SaintMartin, de Roubaix, sa paroisse; à la messe
de convol qui sera célébrée le vendredi 26,
a 8 heures, et aux vigiles des merts,
qui seront chantées à 6 heures du soir, en
l'église Saint-Eloi. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 75, (au
Blanc-Seau.)

Un obit solennel anniversaire Un chit solemnel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 29 juillet 1878, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François DILLIES, époux de Dame Charlotte LEMAIRE, membre du Conseil des Prud'hommes, marguillier de la paroisse Sainte-Elisabeth, décédé à Roubaix, le 31 juillet 1875, dans sa 48e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de laire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paratt dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Piauga Location et réparation, rue du Fonte-ov. 58.

Jean MASQUELLER, rue Pauvrée, 3. —
Parfumerie 14074

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28.
14086

Lithographie
Impressions commerciales: Factures, memorandums, Entêtes de lettres, lettres dé faire part pour mariages et naissances, Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Agence lamobilière Henri BRIET, ancien principal clerc de otaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris.

Zinc et plomb pour bâtiments BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. - Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

A. BOUTRY, 41, rue Espérance. Couverture et zinguerie. Réparations. 16478

V. DUBREUIL, ingérieur, instalations expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 1 h. a 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

Caisse d'épargne de Roubaix

Sulletin de la séance du 21 juillet 1878. Sommes versées par 206 déposants, dont 6 nouveaux. 51 demandes en remboursement. 19.187,16 Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. Achille Delattre et Paul Ré-

Bourse Linière. — Les affaires continuent d'être difficiles; la vente des toiles ne s'améliore pas, comme on pouvait l'espérer à cette époque de l'année. Il s'est traité quelques affaires en fils, mais à des prix toujours en baisse; quelques fiiateurs résistent à des nouvelles concessions, considérant que la baisse a atteint ses dernières limites. La vente de matières premières est très-restreint

MARCHÉ AUX BLES du 24 juillet 1878. (Bullemarche aux sens du za juillet isto-lestico-tra commercial.)—Le marché de ce jour était plus fort que celui de la semaine der-lière; on y complait environ 900 hectolitres. La vente s'est faite assez activement; néan-moins les prix ont fléchi de 25 cent. par hectolitre. Farines tenues et vendues 46 francs en con-

Marché aux Blés de Lille du 24 juillet 1878 (communqué par l'Hôtel-de-Ville). — Baisse moyenne: » ir. 03 centimes.

Belgique

Hier matin, vers 7 1/2 heures, onarctiré de l'Escaut, entre le Pont Notre-Dame et le Pontaux-Pommes, à Tournai le cadavre du sieur Jacques Lat-ance, âgé de 20 ans, demeurant rue Morelle. Ce pauvre homme, qui n'avait qu'un bras, avait été vu le matin de bonne heure, se dirigeant vers l'Escaut pour se laver. Un faux pas l'aura sans coute fait tomber à l'eau.

— Un crime a été commis à Menin. On a trouvé dans une prairie le cadavre d'un do-mestique à qui l'on avait arraché les yeux. Les assassins sont inconnus.

Faits Divers

- Le Journal des Landes rend compte en ces termes de l'incendie qui a en lieu vendredi à Mont-de-Marsan et que nous avons annoncé aux dernières nouvelles

« Vendredi, vers cing haures du soir, le tocsin a réuni sur la place Saint-Roch les habitants valides de Mont-de-Marsan et de forts détachem nts de